

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
DU SCCCUQAR TENUE PAR ZOOM
LE 16 FÉVRIER 2023**

PRÉSENCES

Alexis Boudreault - Bruno Tremblay - Christian Guillemette - Colombe Michaud - Dany Héon
Dave Savard - Denis J. Roy - Denis Rheault - Hélène Montreuil - Hugo Jackson - Jean Bruneau
Johnni Samson - Marc Éthier - Marie-Claude Bolduc - Michèle Tessier-Baillargeon
Richard Lepage - Sylvain Pouliot - Tchabagnan Ayeva - Vincent Ouellet - Wina Forget

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AG-2223-024)
 3. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée
 4. Nomination d'une scrutatrice ou d'un scrutateur
 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 26 janvier 2023 (AG-2223-020)
 6. Négociations pour le renouvellement de la convention collective : Quoi de neuf ?
 7. Proposition de modifications des statuts et règlements
 - 7.1. Présentation de la proposition de modifications des statuts et règlements (AG-2223-025)
 - 7.2. Vote des membres
 8. Préoccupations des membres face à la politique sur la liberté académique
 9. Message du comité de mobilisation négo concernant les moyens de pression
 10. Formation d'un comité de sélection des bourses du SCCCUQAR
 11. Divers
 12. Levée de l'assemblée
-

1. Ouverture de la rencontre

La présidente, Hélène Montreuil, procède à l'ouverture de la rencontre à 18 h 35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AG-2223-020)

Il est proposé par Jean Bruneau, appuyé par Denis J. Roy, d'adopter l'ordre du jour de cette AG spéciale et de garder ouverte la rubrique des divers.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Nomination d'une présidente ou d'un président d'assemblée et d'élections

Hélène Montreuil propose Christian Guillemette. Richard Lepage l'appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Nomination d'une scrutatrice ou d'un scrutateur

Jean Bruneau propose Alexis Boudreault. Sylvain Pouliot l'appuie.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 26 janvier 2023 (AG-2223-020)

Il est proposé par Richard Lepage, appuyé par Denis J. Roy, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 26 janvier 2023.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Négociations pour le renouvellement de la convention collective : quoi de neuf?

Alexis Boudreault, vice-président à la convention collective, fait le résumé de la rencontre du 9 février 2023 au cours laquelle les deux parties ont apporté des réponses précises concernant certains points de négociation laissés en suspens. Dany Héon, membre du comité de négociation du SCCCUQAR, complète cette présentation en ajoutant quelques détails. Il n'y a aucune avancée significative de la négociation et la position de l'UQAR concernant l'appréciation étudiante de l'enseignement est inadmissible.

7. Proposition de modifications des statuts et règlements

7.1. Présentation de la proposition de modifications des statuts et règlements (AG-2223-025)

Christian Guillemette, premier vice-président, présente en détail aux membres le contenu des modifications proposées par le comité exécutif. Ces modifications permettent en effet d'y ajouter les modes de tenue des assemblées générales et des réunions des différents comités du SCCCUQAR. Ainsi, ces rencontres pourraient se tenir « en présentiel, en ligne ou une combinaison des deux modes précédents ».

Par ailleurs, il est proposé par le comité exécutif de repousser au 31 janvier de chaque année la date butoir pour tenir la deuxième assemblée générale statutaire, au lieu du 30 novembre comme c'est le cas actuellement.

Cette présentation est suivie d'une période d'échanges durant laquelle quelques retouches mineures ont été proposées par les membres et intégrées au texte présenté.

7.2. Vote des membres

Il est proposé par Jean Bruneau, appuyé par Richard Lepage, d'adopter la version finale des modifications présentées par le comité exécutif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Préoccupations des membres face à la politique sur la liberté académique

Christian Guillemette fait un bref résumé de l'état d'avancement des travaux du comité institutionnel qui prépare la politique sur la liberté académique de l'UQAR dont les éléments importants sont calqués sur le contenu de la Loi québécoise sur la liberté académique en milieu universitaire. Ensuite, durant la période de discussion, il note les préoccupations des membres afin de les faire parvenir au comité dont il est membre. Il précise pour terminer que l'UQAR lancera très bientôt une consultation de la communauté universitaire sur le projet de cette politique de liberté académique.

9. Message du comité de mobilisation négo concernant les moyens de pression

Michèle Tessier-Baillargeon présente aux membres quelques éléments préparés par les membres du comité de mobilisation afin de mettre plus de pression sur l'employeur et aider à faire avancer la négociation. Elle indique entre autres les macarons qui ont été distribués et les différentes infographies qu'elle invite les membres à utiliser le plus possible pour avoir une meilleure visibilité auprès des étudiant.e.s et de l'ensemble de la communauté universitaire.

Michèle Tessier-Baillargeon informe aussi les membres de l'organisation des activités de mobilisation dans les deux campus à l'heure du dîner le 23 février et le 7 mars 2023 afin de créer un rapport de force. Elle prend le temps de détailler toute la logistique prévue pour ces deux importantes rencontres et précise que les lunchs et les collations seront payés par le Syndicat, mais ces dépenses seront remboursées par la CSN via le FDP. Elle indique que d'autres actions sont en cours de préparation concernant l'appréciation étudiante de l'enseignement.

10. Formation d'un comité de sélection des bourses du SCCCUQAR

Michèle Tessier-Baillargeon présente aux membres la décision du comité exécutif de former un comité d'au moins trois personnes pour analyser les candidatures de bourses du

SCCCUQAR et sélectionner les récipiendaires. Les personnes retenues auront à faire un travail d'environ 5 à 6 heures et la rémunération est établie à 1/150^e d'une charge de cours. Ce travail aura lieu durant la semaine de relâche.

Comme il n'y a aucune personne intéressée parmi les personnes présentes à l'assemblée, un appel à candidatures sera lancé à tous les membres du Syndicat dans l'Infolettre que Michèle Tessier-Baillargeon publiera ce vendredi 17 février 2023.

11. Divers

12. Levée de l'assemblée

À 20 h 24, l'ordre du jour étant écoulé, Jean Bruneau propose de lever la séance.

Tchabagnan Ayeva
Secrétaire-trésorier